

et à la circonspection que, sous leur conduite, toutes choses progressent, comme s'expriment les Lettres apostoliques, *in statu pacifico et tranquillo, salubriter et feliciter*.

Monseigneur, vous êtes un de ces pasteurs selon le cœur de Dieu. Le bref apostolique daté du 25 juin, en la fête du Sacré-Cœur, nous en est une garantie ; et cet autel nous le dit, cet autel du Sacré-Cœur de Jésus, où vous êtes venu recevoir, dans le respect, dans l'humilité et la confiance, le document qui vous fait archevêque. Les sentiments que cette nouvelle a réveillés dans votre âme, nous en donnent aussi la certitude, sentiments que vous avez voulu traduire par cette parole du Psalmiste : *IN DOMINO CONFIDO*. — « En Dieu je me confie. » .....

Mais il est temps, mes très chers frères, de vous dire le sens de la cérémonie qui nous assemble en ce saint lieu.

L'évêque est revêtu de deux sortes de pouvoirs. Il a le pouvoir d'ordre ; il a le pouvoir de juridiction. Le premier de ces pouvoirs, celui d'exercer certaines fonctions sacrées, lui vient de la consécration épiscopale. Le second, celui de gouverner, lui vient du pape, en vertu de la plénitude de la puissance que Pierre a reçue de Jésus-Christ, puissance qui s'étend non-seulement sur l'Eglise universelle, mais sur toutes et chacune des Eglises particulières. C'est donc au pape seul qu'il appartient de pourvoir les diocèses de leur chef, de leur pasteur, de leur évêque, puisque dans le Saint-Siège se trouve la source unique de toute juridiction, — si bien que l'institution d'un évêque faite par une autorité quelconque, autre que celle du pontife romain, serait nulle de soi et sans valeur...

Eh bien ! mes frères, c'est de ce pouvoir juridictionnel, ou de gouvernement, que l'élu du Saint-Père vient, ce soir, prendre possession au milieu de ces imposantes cérémonies. La solennité qui nous réunit, fidèles et prêtres, est l'acte public par lequel Sa Grandeur déclare que les Lettres apostoliques envoyées de Rome, ont été vues par le vénérable chapitre de cette église métropolitaine, et reconnues authentiques. Par cette solennité, Sa Grandeur proclame qu'en vertu de l'autorité suprême de Léon XIII, lui ont été octroyés le soin, le gouvernement, l'administration de ce beau et vaste diocèse, *curam, regimen, administrationem*. L'archevêque élu est monté sur le trône archiépiscopal, si élevé au-dessus des autres, comme pour nous dire, mes frères, qu'à l'avenir, il doit et entend exercer sa haute et paternelle surveillance sur le diocèse et sur toute la province ecclésiastique de Montréal. Telle est la signification de la pompe religieuse qui se déroule sous nos yeux. ....